

DOSSIER D'INSCRIPTION

2 JOURS DE FOLIES !

29 & 30 JUIN 2024

Retro Folies

7 000M² COUVERTS D'EXPOSITION ET ANIMATIONS

EXPO ET ANIMATIONS SUR 20 000M² EN PLEIN AIR

90% DE SATISFACTION VISITEURS ET EXPOSANTS



Un événement



AINTEREXPO

RETOUR EN IMAGES

ÉDITION 2023





DEMANDE D'ADMISSION

A retourner remplie accompagné de votre acompte

"réservé à Ainterexpo"

ID Entreprise :

M² : Stand / Allée :

Situation / Hall / Extérieur :

A : AINTEREXPO, SERVICE EXPOSANT, 25, av. du Maréchal Juin - CS 80085 - 01003 BOURG-EN-BRESSE cedex

Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire : Sinon rayer la mention inutile : Association / Micro-entreprise

Adresse :

CP : Ville/Pays :

Tél : Portable : E-Mail :

N° SIRET : Code APE :

Responsable du stand : Fonction :

Tél mobile : E-Mail :

Adresse de facturation (si différente) :

CP : Ville/Pays :

A joindre obligatoirement pour les nouveaux exposants : Extrait K-BIS ou D1 de moins de 3 mois.

INFORMATIONS COMMERCIALES - OBLIGATOIRE POUR GUIDE DE VISITE ET SITE WEB

Après le 27/05/24, l'inscription au guide de visite n'est plus garantie. L'organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se produire dans la confection du guide de visite.

ENSEIGNE COMMERCIALE DE VOTRE STAND :

Descriptif de votre offre /marques représentées :

.....
.....
.....
.....
.....

Afin de protéger les exposants et les visiteurs, Ainterexpo se réserve le droit de faire retirer tous les produits ou marques non déclarés au dossier.

Contact tél client :

Contact e-mail client :

Site internet : www.

Je joins par courriel : Mon logo / Une photo format .png ou .jpeg en 500x500 pixels minimum par mail à marie-antoinette.chessa@ainterexpo.com

Maximisez votre visibilité en renseignant ces informations et en nous transmettant vos visuels

Rubriques activités : (cochez les cases correspondantes à votre activité)


PRODUITS :

- Prêt à porter
 Tatouages
 Barbier / Coiffeur / Beauté
 Auto / Moto
 Artisanat
 Accessoires
 Jeux et jouets
 Art
- Mobilier / Luminaires / Décoration
 Goodies
 Restauration / Food Truck
 Autres (à préciser) :

UNIVERS :

- Année 1940 et moins
 Année 1940 à 1960
 Année 1960 à 1970
 Année 1980 et plus

BON DE COMMANDE STAND

PRESTATIONS FRAIS DE DOSSIER	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
Comprend : 30 invitations gratuites, 3 badges exposant et 2 cartes parking, une inscription au guide de visite, un kit de communication, accès wifi, traitement des déchets, assurance tous risques/dommages, selon dispositions art. 11 RI consultable sur www.ainterepo.com	100 €	1	100 €
EMPLACEMENT INTERIEUR (surface nue au sol)	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
9 m ²	207 €		
12 m ²	260 €		
18 m ²	362 €		
m ² > 18 m ²	17 € / m ²		
FORFAIT FOOD TRUCK (en extérieur)  Vente de boissons interdite	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
Comprend une surface nue forfaitaire de 20m ² Et en supplément : 3 badges exposants, 1 carte parking. Dimension foodtruck : L :m X l :m	550 €		

Commandes complémentaires (cloison, électricité, mobilier...) en page 3

Fait à Le

Signature précédée de la mention
"bon pour accord" + cachet de la société

TOTAL HT
STAND :

TVA 20% :

TOTAL TTC
STAND :



CONTACT EXPOSANT

Marie-Antoinette CHESSA

06 87 00 66 85 / 04 74 22 97 34

marie-antoinette.chessa@ainterepo.com

BON DE COMMANDE TECHNIQUE

	PRESTATIONS	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
Électricité et eau	Electricité 2KW	160€		
	Electricité 4KW	240€		
	Electricité 8KW	360€		
	Eau froide + Evacuation <input type="checkbox"/> Evier <input type="checkbox"/> Sans evier	130€		
	Eau froide et chaude + Evier + Evacuation	150 €		
Fournitures de stand	Mange-debout	40 €		
	Tabouret haut	30 €		
	Table 1,80m x 0,80m	12€		
	Chaise confort	5 €		

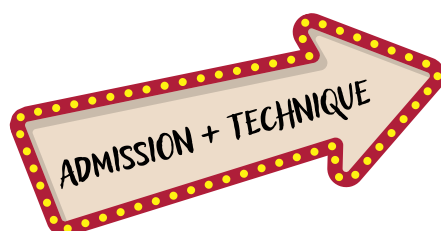
Fait à Le

Signature précédée de la mention
"bon pour accord" + cachet de la société

**TOTAL HT
TECHNIQUE :**

TVA 20% :

**TOTAL TTC
TECHNIQUE :**



TOTAL TTC :

ACOMPTE 30 %

**Solde restant dû
TTC :**

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la charte de l'exposant, des règles de sécurité et d'hygiène, l'exposant s'engage à les respecter sans restrictions ni réserve.

Mr / Mme : **Entreprise :**

S'engage à :

- 1- Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
- 2- Au cas où la transaction n'est pas conclue immédiatement, à maintenir pendant toute la durée du Festival Rétro Folies toutes les propositions faites.
- 3- Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré
- 4- Respecter les délais de livraison qui doivent être inscrits sur les bons de commande.
- 5- Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant ou par le fabricant ou par un prestataire de services dont l'exposant fournira l'adresse). Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client.
- 6- Pouvoir justifier du bien-fondé de toute insertion de type publicitaire.
- 7- A améliorer l'accueil et à surveiller le comportement et les procédés de vente de mes vendeurs et collaborateurs présents, tant vis à vis du public que des autres exposants. Me conformer aux dispositions de l'article 12 du Règlement intérieur des Foires et Salons d'Ainterexpo (téléchargeable sur www.ainterexpo.com) portant notamment sur les pratiques commerciales.
- 8- Etre présent en permanence sur le stand dans le respect des dates et horaires d'ouverture du Festival Rétro Folies.
- 9- Les cloisons, les structures métalliques des stands sont rendues en parfait état par l'exposant. En cas de dégradation, il sera facturé à l'exposant le remplacement du matériel. Traitement des déchets : ces derniers seront triés (verre/carton, papiers, bois, fer, moquette, plastique ainsi que les déchets ménagers) et seront déposés par l'exposant dans les containers destinés à cet effet et situés à proximité des halls. Les surfaces d'exposition seront remises en état par l'exposant à l'issue de Retro Folies. En cas de manquement à ces règles, la remise en état sera facturée à l'exposant.
- 10- Me conformer aux règlements européens n°178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, n°1234/2007 portant sur l'organisation commune dans le secteur des marchés agricoles, n°1169/2011 relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires, Code de la Consommation.
- 11- En cas d'organisation d'un jeu durant le Festival Rétro Folies, le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués. Il se déroulera à l'intérieur de mon stand.
- 12- Informer mes clients (sur mon stand) des nouvelles dispositions des articles L121-97 et L121-98 du Code de la Consommation relatifs au délai de rétractation.
- 13- Respecter et faire respecter aux intervenants de ma société ou mes sous-traitants, le plan de circulation et règles de sécurités définies sur le Guide de l'exposant (art.10 des règles de sécurité).
- 14- Prendre connaissance du Règlement intérieur de la manifestation disponible sur www.ainterexpo.com et des conditions de paiement ; en accepter toutes les clauses et prescriptions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, Ainterexpo pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture de stand) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.
- 15- Je certifie que l'entité inscrite n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande et déclare l'exactitude des renseignements fournis.



Fait à Le

Signature précédée de la mention "bon pour accord" + cachet de la société



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES OUVERTURE PUBLIC

Samedi 29 juin : 10h00 - 1h00
Dimanche 30 juin : 10h00 - 19h00

Les exposants pourront accéder 1h avant ouverture et pourront rester 30 minutes après fermeture.

AMENAGEMENT DES STANDS

Vendredi 28 juin: 9h - 21h (accès autorisé jusqu'à 20h). Pour des raisons de sécurité et de surveillance, le site d'Ainterexpo (halls compris) sera totalement évacué pour 21h. L'aménagement des stands devra impérativement être terminé et leurs abords devront être laissés propres le vendredi 28 juin avant 21h afin de permettre le nettoyage complet des allées (voir article 5 du règlement intérieur) avant l'ouverture au public.

DEMONTAGE DES STANDS

Dimanche 30 juin: 19h-23h (évacuation des halls pour 23h)
Lundi 1er juillet : 8h-12h.

Dans le souci de l'accueil et de la sécurité des visiteurs, aucun retrait de marchandises ne sera autorisé avant l'heure de fermeture du salon, à savoir le dimanche 30 juin à 19h. En cas de non-déménagement le 1 juillet à 12h, les services techniques d'Ainterexpo procéderont à l'enlèvement des marchandises et objets exposés (voir article 5 du règlement intérieur).

ASSURANCE

Chaque exposant est assuré (horaires de gardiennage nocturne uniquement) du vendredi 28 juin à 21h au lundi 1er juillet à 8h selon les dispositions de l'article 11 du présent Règlement Intérieur (gardiennage de nuit).



TARIFS DES ENTRÉES GRAND PUBLIC Tous les billets sont valables 2 jours

Pass Festival : 10 €
Pass Festival Jeune de plus de 70 ans : 8 €
Pass Festival Tarif réduit : 8 €*
*(PMR, Carte CEZAM, recherche d'emploi)
Pass Tribu (famille uniquement) : 25 €**
**Pour 4 personnes sur justificatif
Gratuits pour les enfants de moins de 8 ans

PAIEMENT DES EMPLACEMENTS

Les frais de participation sont dus dès l'admission de l'exposant par la SO.GE.PE.A. Ils sont payables comme suit :

- 30% du montant TTC à l'inscription
- Le solde restant dû au plus tard le **03/06/24** (voir article 16 du RI)

100% du paiement devra être effectué avant le 3 juin 2024.

Aucun accès (monteurs ou exposants) ne sera autorisé en cas de solde débiteur.

Modes de règlement acceptés :

- Chèque bancaire libellé à l'ordre de SO.GE.PE.A (**accepté jusqu'au 27 mai 2024**)
- Règlement par carte bancaire du solde en nos bureaux
- Virement bancaire sur notre compte : Crédit Agricole Centre-Est - 3, bd John Kennedy 01000 BOURG-EN-BRESSE

RIB

Banque	Guichet	N° de compte	Clé
17806	00440	06073485000	22

IBAN

FR76	1780	6004	4006	0734	8500	022
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

AGRIFRPP878

→ [Guide de l'exposant à télécharger sur le site www.ainterexpo.com](http://www.ainterexpo.com)

- [Règlement intérieur et guide de sécurité](#)
- [Liste des hébergements](#)